NOUVEAU !

Séjours été 2017
« Action patrimoine » pour les 15/17 ans

Pour la 1ère fois à Rungis, le Service jeunesse propose cet été aux jeunes de 15 à 17 ans de conduire des actions de réhabilitation et de mettre en valeur des patrimoines archéologiques, architecturaux et naturels.

Les deux groupes de jeunes rungissois rejoindront d'autres jeunes du même âge, venant de tous horizons, de France ou d'Europe. Ils seront encadrés par une équipe d'animation BAFA et d'un directeur BAFD dans le respect de la réglementation. Le chantier se déroule en première partie de journée. Des jours complets de repos ponctuent également le séjour. Les jeunes pourront élaborer des activités pendant leurs temps libre : jeux, sorties, découverte de la région... Ils participeront également à la vie collective en préparant les repas et par la gestion des espaces communs.

Du lundi 10 au jeudi 27 juillet 2017 - 5 places par séjour
Prestataire : Club Marpen / Rempart - Voyage en train

Lieu : le prieuré de Saint-Martin
à Salles-de-Villefagnan en Charente

Reprise de maçonnerie, enduits, pose de solives, taille de pierre... Répartis sur différents points de chantiers, les jeunes seront encadrés par des animateurs diplômés et un professionnel du bâtiment. Le projet de rénovation fait le choix de l'économie d'énergie et réfléchit dans les matériaux et techniques employés à cette dimension.

Lieu : la cité de caractère de Tusson
à Tusson en Charente

Les jeunes s'inscriront parmi de nombreuses générations qui se sont succédé pour restaurer et redonner vie au cœur historique de la cité de caractère de Tusson, village typique charentais ! Maçonnerie traditionnelle, aménagement paysager, taille de pierre, et menuiserie sont quelques-unes des techniques auxquelles les jeunes pourront être initiés.

Inscriptions
du samedi 22 au vendredi 28 avril 2017

VILLE DE RUNGIS

Hôtel de ville 5 rue Sainte-Geneviève 94150 Rungis
Tél. : 01 45 12 80 00 - Fax : 01 46 87 24 94 - www.rungis.fr

Inscriptions

Du samedi 22 au vendredi 28 avril 2017

- **Samedi 22 avril de 9 h à 12 h**
  A l'accueil de la Mairie - 5 rue Sainte-Geneviève

- **Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17h30**
- **Le mercredi jusqu'à 17h**
  Au Service jeunesse, 30 avenue Lucien Grelinger

Informations générales

- **Attention, les inscriptions se feront par ordre d'arrivée.** Aucune inscription ne sera prise par courrier ou dans les boîtes aux lettres de la Mairie ou du Service jeunesse.

- **La priorité sera donnée aux jeunes habitant la ville de Rungis.** Les jeunes n'habitant pas la commune mais étant scolarisés à Rungis pourront être inscrits sur liste d'attente et seront informés par le Service jeunesse des possibilités de participation à ce séjour.

- **Une confirmation par courrier vous sera envoyée.** Vous devrez savoir que toute inscription entraînera le paiement du séjour et qu'en cas d'annulation :
  - jusqu'à un mois avant le départ, un montant forfaitaire de 50 € vous sera facturé,
  - moins d'un mois avant le départ, la totalité du séjour sera facturée sauf présentation d'un certificat médical.

- **Si le solde des factures de l'année scolaire antérieure ou en cours n'est pas réglé, aucune inscription ne pourra être prise en compte.** Si vous avez réglé vos factures directement auprès de la perception, merci de nous apporter un justificatif de paiement (reçu de la perception, relevé de compte …).

- Si vous réglez le séjour de votre enfant avec les bons CAF, veuillez les apporter après confirmation de l'inscription de votre enfant. Ils doivent être en notre possession avant l'édition de la facture.

- **En cas de litige ou de dossier d'assurance**, votre identité, celle de votre enfant, ainsi que vos coordonnées d'assurance pourront être communiquées aux assureurs et parties concernées.